



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 août 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 7 août 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire part de l'inquiétude des États-Unis face à la menace que l'Iran continue de faire peser sur les droits et libertés de navigation, la sécurité maritime internationale et le commerce international.

L'Iran ne cesse d'attaquer, de saisir et de harceler des navires de commerce transitant légalement par les voies navigables essentielles de la région, ce qui porte atteinte aux droits et libertés de navigation dans le détroit d'Ormouz – voie navigable par laquelle 20 % du pétrole mondial transite – et dans la région. Il menace régulièrement de fermer le détroit, ce qui constituerait une violation du droit international. Celui-ci, tel que consacré par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, garantit le droit des navires et des aéronefs de tous les pays de passer en transit par les détroits internationaux. Cela signifie que l'Iran ne peut pas légalement bloquer le passage des navires dans le détroit d'Ormouz.

Depuis 2021, l'Iran a entravé les déplacements d'au moins 20 navires de commerce battant pavillon étranger, et en a saisi 4 rien que cette année. Un navire de la marine iranienne a notamment tenté, les 4 et 5 juillet 2023, de saisir de force deux pétroliers qui exerçaient leur droit à la liberté de navigation dans le golfe d'Oman. L'un des deux, le *Richmond Voyager*, battant pavillon bahaméen et géré par la compagnie américaine Chevron, a été la cible de tirs d'armes légères et d'armes collectives, et plusieurs projectiles ont touché la coque du navire près des espaces de vie de l'équipage. Cet événement choquant n'est qu'un exemple parmi d'autres de comportement imprudent en mer, dont les tirs de balles réelles par l'Iran, qui mettent en danger les membres civils de l'équipage des navires de commerce et le milieu marin.

De tels agissements de la part de l'Iran menacent clairement la paix et la sécurité internationales, que ce conseil a la responsabilité principale de maintenir. Il est de notre devoir, en tant que membres du Conseil de sécurité, de condamner ces actes. En outre, il est dans l'intérêt commun de tous les États Membres de ne pas laisser passer, sans les condamner, ces agissements de l'Iran, qui menacent les droits et libertés de navigation de tous les États Membres, la sécurité maritime internationale et le commerce international.



Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Linda **Thomas-Greenfield**

---